

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2016

COMPTE RENDU

Le Conseil de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps s'est réuni le 14 décembre 2016 à 19h00 en l'Hôtel Communautaire de Marquise, sous la Présidence de Monsieur Francis BOUCLET, Président.

La séance ouverte, Madame Laurence VANGERMÉE est élue Secrétaire.



Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil Communautaire **Installation suite au nouvel accord local**

Conformément aux dispositions législatives en vigueur et au nouvel accord local adopté par les communes membres à la majorité qualifiée, Madame la Préfète, par arrêté du 26 octobre 2016, a fixé la nouvelle gouvernance de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps qui passe de 44 à 40 conseillers communautaires. Les communes d'Audresselles, Saint-Inglevert, Wierre-Effroy et Wissant ont perdu chacune un siège.

Le Président a déclaré installer dans leurs fonctions respectives, les conseillers du Conseil Communautaire de La Terre des 2 Caps et l'assemblée a pris acte du nouveau tableau des délégués en exercice.

Délégation du Président **Compte rendu d'activités**

Le Conseil Communautaire unanime a pris acte des délégations exercées par le Président.

Commission d'Appel d'Offres **Modification de la composition**

L'assemblée, après avoir entendu le Président, a reconduit à l'unanimité les membres sortants de la Commission d'Appel d'Offres et a désigné Monsieur Jean Pierre LOUVET, en remplacement de Monsieur Jean Paul DUMONT.

Modification dans la composition de certaines commissions thématiques

Le Conseil Communautaire unanime, a voté la modification de la composition de certaines commissions thématiques, à savoir :

- ✓ Monsieur Bernard BRACQ intègre les commissions Finances et Développement Territorial
- ✓ Messieurs Michel LAGAISE et Jacques FASQUEL rejoignent la commission Déchets ménagers
- ✓ Madame Claudine LEHIR est élue dans les commissions Aménagement de l'Espace et Habitat, ainsi qu'Environnement et Développement Durable avec Monsieur Francis BOUCLET
- ✓ Monsieur Michel HEQUET est désigné pour siéger dans les commissions Tourisme et Communication, Culture, Patrimoine
- ✓ Monsieur Arnaud LELIEVRE DU BROEUILLE siègera à la commission Travaux et Moyens

Office de Tourisme de La Terre des 2 Caps
Modification de la composition des membres du Conseil d'Exploitation

Le Conseil Communautaire unanime, a voté la nomination de Monsieur Michel HEQUET dans le collège des élus du Conseil d'Exploitation Tourisme en remplacement de Monsieur Reynald NARDINI.

Compétence obligatoire « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité économique »
Liste des zones à intégrer et à transférer

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le transfert des zones d'activités communales définies ci-après à compter du 1er janvier 2017.

- ✓ **La Zone d'Activités Légères à Audinghen** par 18 voix pour, 13 contre et 6 abstentions
- ✓ **La Zone de la Motte à Marquise** par 17 voix pour, 13 contre et 7 abstentions
- ✓ **La Zone d'Activités Légères à Réty** par 17 voix pour, 15 contre et 5 abstentions
- ✓ **La Zone du Déroit à Landrethun-le-Nord** par 20 voix pour, 9 contre et 8 abstentions
- ✓ **La Zone de la Maie à RINXENT** par 19 voix pour, 10 contre et 8 abstentions

L'assemblée unanime décide d'intégrer également dans la liste des ZAE, au 1^{er} janvier 2017, l'actuel Parc d'Activités Economiques de La Terre des 2 Caps à Marquise – Leulinghen-Bernes, reconnu d'intérêt communautaire dans les statuts en vigueur actuellement, et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces transferts.

Retrait de la compétence optionnelle « Entretien et gestion des équipements sportifs communautaires affectés prioritairement au Collège Jean Rostand : salle de sport et piste d'athlétisme situées dans la rue Pasteur à Marquise »

Le Conseil Communautaire unanime prend acte de la rétrocession, au 1^{er} janvier 2017, de la parcelle AO 235 à la Ville de Marquise avec les bâtiments construits depuis la mise à disposition initiale du terrain.

Le Président est mandaté pour conduire cette opération administrative et signer tous les documents nécessaires.

COMMUNICATION, CULTURE ET PATRIMOINE

Convention avec le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais numérique relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit sur La Terre des 2 Caps.

Le conseil communautaire à l'unanimité, autorise Le Président à signer la convention qui fixe les modalités de participation financière pour les lignes impactées par la montée en débit.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Landrethun-le-Nord
Création d'une boulangerie pâtisserie

Le Conseil Communautaire unanime, Monsieur Emile Petit ne prenant pas part au vote, approuve l'attribution d'un fonds de concours de 15 000 € sur l'exercice 2017 à la commune de Landrethun-le-Nord, pour la construction d'une boulangerie pâtisserie.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Schéma de développement des énergies renouvelables par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte la prise en charge par la syndicat mixte du Parc naturel régional de l'étude reprise en objet à l'échelle du territoire du Parc et de la participation active de la Communauté de communes à la démarche et aux différentes instances de concertation, en facilitant l'accès aux données énergétiques.

FINANCES

Parc d'Activités Economiques des 2 Caps

Demande de subvention au titre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive

L'assemblée unanime approuve la demande de subvention de 129 908,47 € au titre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive.

Budget annexe Ateliers Relais

Passage en créance éteinte des loyers dus par la Société CREE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide le passage en créance éteinte des loyers dus par la Société CREE pour un montant 1 131,12 €.

Vote d'une subvention à l'association Marquise Athlétisme

Le Conseil Communautaire unanime vote l'aide financière de 4 400 € à l'association Marquise Athlétisme.

SERVICES DE PROXIMITÉ

Relais d'Assistants Maternels « Les Cap'taines »

Contrat de location avec la commune de Saint-Inglevert

L'assemblée à l'unanimité autorise le Président à signer le bail, ainsi que la convention relative à l'entretien des locaux, moyennant un loyer mensuel d'occupation de 600,00 € pour la période de 2017 à 2022, puis 536,70 € de 2023 à 2025.

Monsieur Francis BOUCLET, Maire de Saint-Inglevert, n'a pas pris part au vote.

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour l'ensemble des agents

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte les nouvelles modalités d'attribution du régime indemnitaire qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017 pour les cadres d'emplois concernés.

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de modification du rapporteur, afin de l'harmoniser avec les besoins réels de la Communauté et pouvoir également nommer les agents qui ont réussi des concours, examens professionnels ou dont le dossier a été retenu au titre de la promotion interne.

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 9 décembre 2016.

Dispositif Sauvadet

Adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire 2017-2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le rapport sur la situation des agents contractuels tel que présenté au Comité Technique le 9 novembre 2016 et décide d'ouvrir à l'unanimité, au titre du dispositif de sélection professionnelle, 2 postes d'éducateur territorial des activités physiques et sportives pour l'année 2017, et d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de ce dispositif.

Assurance des prestations statutaires du personnel

Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais

Le Conseil Communautaire unanime approuve les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais pour le compte de notre communauté, décide d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire à compte du 1^{er} janvier 2017 et autorise le Président à signer les bons de commande ainsi que la convention qui intervient dans le cadre du contrat groupe.

TOURISME

Office de Tourisme Communautaire **Editions touristiques 2017 et participation des professionnels**

Le Conseil Communautaire approuve les nouvelles offres de promotion et les tarifs par 36 voix pour et 1 contre. Les prestataires touristiques qui ne souhaitent pas prendre d'encart seront repris sur le même document avec mention de leur classement. Pour les non classés ou non labélisés, ils figureront, à leur demande, dans un document disponible à l'accueil et en téléchargement sur le site internet, au titre de la mission de service public de l'office de tourisme communautaire.

Convention de partenariat 2017 avec l'Office de Tourisme des Trois-Pays pour la mise en œuvre d'une politique touristique commune

L'assemblée à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme des Trois-Pays. Le coût prévisionnel des dépenses pour 2017 s'élève à 30 000 € TTC, la participation financière de chaque cosignataire sera identique, soit 15 000 €. Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation le 9 novembre 2016.



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Communautaire ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h50.

Compte rendu affiché le 28 décembre 2016, en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.